الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES FINANCES

LE MINISTRE

وزارة المالية

الوزير

N° 529 /MF

11 MAI 2015

Mesdames et Messieurs
les Ordonnateurs du budget de l'Etat

Objet : Note d'orientation relative à la préparation de l'avant projet de loi de finances pour 2016

Dans le cadre des travaux préparatoires de l'avant-projet de loi de finances et de budget de l'Etat pour l'année 2016, la présente note indique les éléments fondamentaux devant guider la préparation des projets de budgets pour l'année considérée et dresse, ainsi, les principales orientations nécessaires à l'établissement des propositions budgétaires.

En effet, depuis le troisième trimestre de l'année 2014, les signes annonciateurs d'une conjoncture difficile sont renforcés et dictent dès lors plus de prudence et de rigueur dans les perspectives d'engagements budgétaires.

L'année 2016 qui s'inscrit dans la poursuite du programme quinquennal 2015-2019, devra faire l'objet d'une attention particulière compte tenu de l'incertitude des disponibilités financières nécessaires pour dynamiser et renforcer les atouts de développement acquis à ce jour, et relayer la mise en œuvre des différents programmes de développement entamés jusque-là.

Aussi, convient-il de privilégier une démarche réaliste obéissant à la consolidation des mesures décidées par les pouvoirs publics visant le renforcement des équilibres internes et externes du pays et la rationalisation des dépenses publiques induites par l'évolution de la conjoncture internationale et les impacts potentiels qui en découleraient.

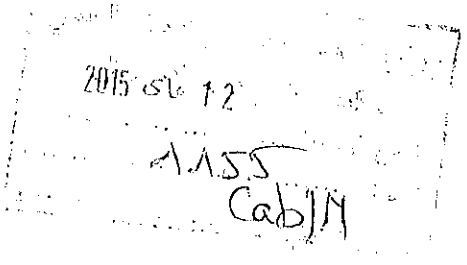

L'expansion des dépenses qui a donné lieu à un déficit budgétaire de plus en plus important, pourrait faire face aujourd'hui à une contraction de la ressource budgétaire qui impose une meilleure maîtrise de son allocation sachant qu'elle demeure étroitement affectée par les incertitudes et fluctuations caractérisant les paramètres liés aux échanges extérieurs, notamment ceux sous-jacents à la baisse du prix des hydrocarbures.

A cet effet, le niveau de financement retenu devra tenir compte de la nécessité d'assurer la continuité de l'important effort de développement engagé à ce jour par les pouvoirs publics pour la réalisation des objectifs assignés, tout en veillant à la préservation de la stabilité macroéconomique.

I – LE CONTEXTE GENERAL ECONOMIQUE ET FINANCIER

Le niveau des dépenses budgétaires sur la période 2010-2014 a été impulsé en sus des moyens mis en place pour la réalisation des échéances du programme d'équipement public, des charges incompressibles liées à la régulation du marché des produits alimentaires de base, et surtout la prise en charge des effets induits par l'application du nouveau système de rémunération à travers les régimes indemnitaires depuis 2010, avec effet rétroactif à compter de 2008, et dont des révisions successives semblent se poursuivre à ce jour.

Cette dernière situation est source d'effets irréversibles sur la masse salariale qui représente en 2015 plus de 55% du budget de fonctionnement (contre 48% en 2010), 14 % PIB (contre 13,7% en 2010) et enregistre cependant un taux de couverture par la fiscalité ordinaire de 89,4% (contre 75,3% en 2010).

S'agissant du budget d'équipement, la prise en charge des différents programmes d'investissements initiés jusque-là, a donné lieu à la mobilisation d'importantes ressources qui atteignent en 2015 près de 35.400 Mrds DA, induisant toutefois un programme en cours sans cesse croissant, qui atteint 14.039 Mrds DA à fin 2013, contre 9.700 Mrds DA à fin 2009. Pour rappel, le PEC à fin 2004 s'élevait à 1.216 Mrds DA.

Cette situation est imputable à l'importance du volume de nouveaux projets inscrits hors programmes quinquennaux de développement et liés à des évènements imprévus, d'une part, et au niveau des réévaluations qui semblent de plus en plus incontournables pour mener à terme la réalisation des différents projets, d'autre part.

En tenant compte du programme complémentaire visant les 48 wilayas sur les exercices 2013 et 2014, le PEC prévisionnel à fin 2014 atteindrait les 15.100 Mrds DA, alors que les capacités d'absorption actuelles (estimées à travers le niveau des dépenses globales réalisées annuellement) ne dépassent pas 2.200 Mrds DA/an en moyenne.

En intégrant le programme d'appui à la croissance économique 2015-2019, évalué à 7.000 Mrds DA (dont 4.821,56 Mrds DA ont été prévus au titre de la LF 2015), le plan de charges de l'actuel quinquennat atteint 22.100 Mrds DA.

Ce programme qui a été examiné et adopté en Conseil des Ministres restreint du 23 décembre 2014, a prévu le reste à répartir sur la période 2016-2019 entre les différents ordonnateurs.

Aussi, la problématique de sa mise en œuvre eu égard à l'évolution des principaux paramètres ayant concouru à ce cadrage budgétaire, a fait l'objet d'un certain nombre de mesures des pouvoirs publics, qui sont venues conforter l'instruction n°334 du 10/11/2013 de Monsieur le Premier Ministre, se rapportant à la rationalisation et à la maîtrise des dépenses publiques, qui, pour rappel, consistait déjà à initier des mesures en la matière, à mettre en œuvre à compter de 2015, à savoir :

- de prioriser le parachèvement du programme en cours ;
- de veiller à l'application rigoureuse des dispositions du décret exécutif n°98-227du 13/07/1998, modifié et complété relatif aux dépenses d'équipement de l'Etat ;
- de procéder à l'évaluation rétrospective essentiellement des grands projets pour mesurer l'efficience de la dépense publique et permettre d'en préparer l'amélioration en termes de réalisation des projets à venir ;
- de l'obligation d'une inscription préalable des études avant celle liée à la réalisation des projets.

En outre, il est préconisé d'adopter une démarche prudente en matière de prévision et d'exécution des dépenses budgétaires, avec des objectifs à la fois de rigueur et d'économie, pour éviter tout surcoût qui aggraverait le déficit budgétaire dont le niveau atteint requiert une vigilance accrue (Cf. note n°279/PM du 30/10/2014).

Aussi, est-il privilégié des efforts en matière de maîtrise à tous les niveaux de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'équipement, à l'effet de les contenir dans des limites acceptables, tout en excluant les investissements à caractère marchand, de la sphère budgétaire.

II – MESURES FISCALES :

Les mesures fiscales proposées dans le cadre de la préparation de l'avant projet de loi de finances pour 2016 devront être soumises selon la typologie suivante :

- mesures en direction des entreprises ;
- mesures en direction des usagers des services publics ;
- mesures en direction des citoyens ;
- mesures d'ordre général ;
- mesures contribuant à la simplification des procédures dans le cadre de la poursuite de l'amélioration du climat des affaires.

Aucune mesure d'exemption ou de diminution des taux d'imposition ne peut être proposée.

Les mesures législatives devront s'inscrire dans le processus de l'amélioration des recettes du budget de l'Etat. Aussi, les propositions ne doivent pas engendrer des affectations au profit des comptes spéciaux du Trésor ou d'institutions ou pour d'autres opérations quelle que soit leur nature.

Enfin, toute proposition de mesure requiert pour son examen, d'être impérativement accompagnée :

- d'un exposé des motifs, en tant que de besoin, retraçant les impacts financiers exacts ;
- du texte de loi et de son exposé des motifs, rédigés en langue nationale et sa traduction ;
- des projets de textes règlementaires, au cas où la disposition de loi l'exige ;
- d'une copie en version électronique.

III - BUDGET DE L'ETAT :

1- le budget de fonctionnement :

La préparation du budget de fonctionnement pour l'exercice 2016, devra privilégier une démarche prudente et cohérente dans le cadre d'une discipline rigoureuse.

Il s'agit de se baser sur une utilisation optimale des ressources à travers des efforts de rationalisation des dépenses de personnel et de fonctionnement des services, et de lutte contre toute forme de gaspillage, tout en veillant à préserver la qualité du service public (Cf note n°348/PM du 25/12/2014).

Aussi, le budget de fonctionnement pour l'exercice 2016, devra tenir compte des orientations suivantes qui traduisent les mesures édictées dans la note précitée, à savoir :

a – <u>Les dépenses de personnel</u> :

* **Maîtrise des recrutements :**
  - éviter toute proposition de création de nouveaux postes budgétaires, à l'exception de ceux décidés par les Pouvoirs Publics ;
  - privilégier à chaque fois que possible, le redéploiement intra et intersectoriel des postes budgétaires existants ;
  - procéder au remplacement d'un poste sur trois rendus vacants suite aux départs à la retraite.
    Dans ce cadre, les ordonnateurs sont invités à faire accompagner leurs prévisions d'un état de postes vacants suite aux départs à la retraite et/ou induits par la mise en œuvre de l'instruction n°24/PM du 26 janvier 2014 y relative.

* **Traitements et salaires (y/compris indemnités et primes) :**
- prévoir l'augmentation nécessaire à la seule prise en charge de l'avancement statutaire du personnel ;
- inclure l'incidence financière éventuelle induite par l'extension en année pleine des recrutements opérés en 2015.

***Prestations à caractère familial et Sécurité Sociale :** les crédits y afférent feront l'objet d'ajustements consécutifs à ce qui précède.

b – <u>Fonctionnement des services</u> :

* **Frais de gestion :** les crédits relatifs aux remboursements de frais, loyers et charges annexes, feront l'objet d'une prise en charge calculée au réel, à l'effet d'éviter la constitution de créances détenues sur le secteur des Institutions et Administrations Publiques, notamment, par certaines entreprises.

* **Achats** : surseoir à l'acquisition de matériel et de mobilier de bureau sans motifs de renouvellement avéré, et reconsidérer en fonction des besoins réels, les crédits y afférent pour 2015, dont la reconduction ou l'ajustement reflèteraient les éventuels besoins induits par la création de nouvelles structures/services.

* **Parc-auto** : veiller à l'application rigoureuse des dispositions du décret pris à cet effet (Décret exécutif n°10-115 du 18 avril 2010) et de l'arrêté interministériel du 20 juillet 2010 modifié et complété (06 mai 2012), et procéder aux ajustements induits soit, par le renouvellement des véhicules réformés, soit par nécessité de service suite à la création de nouvelles structures.

Dans ce cadre, il sera tenu compte de la consolidation de l'opération liée à l'actualisation des dotations théoriques des Institutions et Administrations Publiques, visant l'ensemble des véhicules administratifs acquis sur le budget de l'Etat (fonctionnement –équipement), d'une part, et en procédant à l'aliénation des véhicules en dépassement de la dotation théorique, d'autre part.

Enfin, toute demande d'acquisition/renouvellement de véhicule devra être clairement formulée et arrêtée lors des travaux d'arbitrage pour l'ensemble des Institutions et Administrations Publiques (Administrations Centrales, Services Déconcentrés et établissements sous tutelle.)

* **Habillement et alimentation :** se limiter à la seule prise en charge des bénéficiaires conformément à la réglementation en vigueur, et reconduire en matière d'alimentation les derniers taux appliqués pour l'exercice 2015.

c – **Entretien des immeubles** : reconsidérer le niveau des crédits de l'espèce retenus pour 2015 à l'effet de permettre la préservation des infrastructures existantes, et celles devant être réceptionnées en 2016.

d – **Conférences et séminaires** : les crédits y afférent qui devront obéir à des règles strictes d'opportunité, seront subordonnés à la production d'un programme bien identifié et chiffré (thème, période, lieu, durée, participants etc...), et à l'accord des pouvoirs publics lorsqu'ils relèvent d'une étendue internationale.
Il s'agit également de réduire la prise en charge des délégations étrangères en visite dans notre pays dans le cadre des échanges bilatéraux ou à l'occasion de manifestations diverses.

Par ailleurs, il y a lieu de privilégier les infrastructures sectorielles, lorsqu'elles le permettent, pour l'organisation des colloques et journées d'études.

e – **Frais de formation – bourses :** Les crédits budgétaires pour 2016 devront permettre la couverture d'un programme préalablement établi, réaliste et quantifié, destiné à la prise en charge de besoins exprimés en direction de la promotion de la ressource humaine.

f – **Encouragement aux associations :** les dotations demandées pour 2016 devront obéir impérativement aux dispositions de la loi n°12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations, et ne seront inscrites que sur présentation d'un bilan d'utilisation des crédits alloués précédemment, lequel doit traduire la conformité des dépenses pour lesquelles ces crédits ont été alloués, et certifié par les commissaires aux comptes désignés à cet effet, et ce, conformément à la législation en vigueur.

g – **Dotations aux EPIC** : les propositions de crédits devront obéir à l'instruction n°10 du 16 juin 2008 de Monsieur le Chef du Gouvernement, relative aux modalités d'octroi de crédits aux EPIC au titre des sujétions de service public (cahier des clauses générales, bilan détaillé d'utilisation des crédits alloués antérieurement et l'évaluation de leur impact, ainsi que le rapport d'audit certifié par le commissaire aux comptes). L'inscription des crédits est tributaire de la production du cahier des clauses générales.

h – **Etablissements et organismes sous tutelle** : ils devront faire l'objet d'une évaluation d'opportunité et de viabilité qui serviront de base à l'examen des propositions budgétaires les concernant. Il s'agit également de limiter la création d'établissements publics à caractère administratif aux seuls infrastructures socio-éducatives tout en rationalisation leur organisation et leur gestion.

Il demeure entendu que le niveau des crédits de fonctionnement pour 2016, relativement à chacune des rubriques concernées, devra tenir compte des charges récurrentes induites par les investissements nouveaux réceptionnés courant 2015, et/ou prévus pour 2016.

Ces investissements seront présentés dans un état qui retrace par nature de projet, la date de sa réception, les besoins en effectifs requis ainsi que les dépenses de personnel y afférentes, et les autres dépenses de fonctionnement des services.

Enfin, il convient de rappeler que les crédits nécessaires aux dépenses de fonctionnement doivent être justifiés annuellement et en totalité. Les crédits ouverts au titre d'un exercice ne créent aucun droit de reconduction pour l'exercice suivant » (dispositions de l'article 25 de la loi n°84-17 du 07 Juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances).

En d'autres termes, ces crédits devront être justifiés au « Premier dinar » et ne peuvent en aucun cas connaître d'augmentation par rapport à ceux de 2015, qui sont déjà difficilement soutenables.

2 – Le Budget d'équipement :

L'année 2016 s'inscrit dans une perspective de poursuite des efforts particuliers d'investissement entrepris dans le cadre des précédents programmes de développement et constitue la seconde année d'exécution du programme d'appui à la croissance économique 2015 – 2019 et ce, pour conforter l'effort de développement déjà amorcé.

Toutefois, l'observation de l'évolution de la conjoncture internationale constitue un risque majeur sur les équilibres internes et externes, qui impose une attitude rigoureuse et courageuse en matière de dépenses publiques.

Aussi, les propositions budgétaires au titre de l'année 2016, seront axées sur la mobilisation des moyens de réalisation et de maîtrise d'œuvre en orientant les ressources budgétaires en priorité pour l'achèvement du PEC. La dynamisation de la cadence de sa finalisation devra constituer, désormais, la principale préoccupation des ordonnateurs en vue de faire face, dans les meilleurs délais, aux attentes des citoyens.

Dans ce cadre, il importe de reconsidérer éventuellement les projets non lancés, en tenant compte de ceux réalisés au fil des différents programmes, et qui ont contribué de façon sensible à la modification des paramètres sous tendant le choix sectoriel, régional et /ou spatial du projet, remettant ainsi son opportunité en cause.

Il demeure entendu que le dispositif de suivi de tous les programmes d'investissement lancés par les Pouvoirs Publics sera poursuivi, pour permettre d'apprécier l'efficacité de ces programmes et leur impact sur la qualité de vie des citoyens (Instruction n° 63/PM du 25/10/2012).

En outre, et conformément à l'instruction de Monsieur le Premier Ministre n° 348/PM du 25/12/2014, il importe de rappeler à Mesdames et Messieurs les ordonnateurs du budget de l'Etat qu'il est impératif de s'inscrire dans la poursuite d'une discipline et d'une démarche commune, cohérente, prospective et prudente dont les principaux éléments consistent à :

- Accorder la priorité au parachèvement des projets en cours de réalisation dans les délais fixés et aux coûts prévus en privilégiant les actions - d'assainissement de ces programmes ;

- Prévoir les autorisations de programmes uniquement pour les projets à caractère social et qui réunissent les conditions de leur lancement (la disponibilité de l'assiette, la libération des emprises, la finalisation des études et leur approbation ainsi que les résultats des appels d'offres...etc.). A ce titre, l'effort de l'Etat sera maintenu en priorité dans les domaines de l'habitat, l'éducation –formation, la santé et de l'eau (Conclusions du Conseil du Gouvernement du 17 décembre 2014).

Les nouveaux projets doivent être définis dans le respect des objectifs et des moyens assignés au nouveau programme quinquennal 2015-2019. En vue de faciliter le travail de rapprochement des programmes avec les moyens prévus pour 2016, les ordonnateurs sont invités à afficher leurs propositions par ordre de priorité, en veillant à l'évaluation de la part en « devises » des projets proposés ;

- Définir le volume des réévaluations pour l'achèvement du programme en cours à fin 2015, conformément à l'instruction n°03/MF du 02/03/2010.
  Il demeure entendu que l'amélioration des études et de la conduite des projets constitue l'élément fondamental d'une rationalisation des ressources de l'Etat, d'en améliorer l'efficacité, et de réduire le montant des réévaluations ;

- Déterminer le cheminement des crédits de paiement pour le financement des programmes en cours de réalisation et des nouveaux programmes proposés pour 2016, en tenant compte également des disponibilités au niveau des comptes de gestion des programmes antérieurs ;

- Proposer à la restructuration les programmes déjà notifiés, dûment accompagnés des dossiers justificatifs y afférents, aux services de la DGB, qui se chargeront d'instruire et de répondre aux demandes de restructurations, dans la limite des autorisations de programme retenues dans l'exercice budgétaire correspondant au profit du secteur, et ce, conformément au dispositif législatif et règlementaire régissant la dépense d'investissement public ;

- Définir les moyens de réalisation à mettre en œuvre pour la concrétisation du programme proposé en recourant systématiquement et obligatoirement dans le cadre des marchés publics, aux produits de fabrication nationale, en incluant dans les cahiers des charges, les clauses et critères y afférents.

  Dans ce cadre la priorité doit être accordée aux entreprises publiques et privées nationales dans la réalisation des projets aux cotés des entreprises étrangères, lorsque le recours à ces dernières s'avère nécessaire ;

- Poursuivre les efforts déjà accomplis en matière d'assainissement de la nomenclature d'investissement et ce dans le cadre de la revue annuelle des dépenses d'équipement de l'Etat, conformément aux dispositions du décret exécutif n°98/227 précité.

Il demeure entendu que les prévisions budgétaires qui seront arrêtées au titre de l'exercice 2016 feront l'objet d'un arbitrage par les instances concernées.

Enfin, et sur le plan méthodologique, les départements ministériels sont appelés à veiller à la conformité des propositions budgétaires avec leurs politiques sectorielles. Ils sont invités à mener une large concertation avec leurs services extérieurs, notamment en ce qui concerne les programmes sectoriels déconcentrés (PSD), aux fins d'aboutir à une cohérence d'ensemble.

Les propositions budgétaires doivent être formulées sur la base d'un rappel du bilan de la période 2010 - 2014 et d'un bilan prévisionnel de l'année 2015, faisant ressortir les conditions de réalisation des projets, les réalisations physiques et financières ainsi que les résultats obtenus.

Dans ce cadre, les ordonnateurs sont invités à élaborer leurs prévisions pour 2016 en tenant compte du solde restant du programme quinquennal 2015-2019, tel qu'adopté en Conseil des Ministres restreint du 23 décembre 2014.
Il demeure entendu que ce solde devra être réparti sur les programmes centralisés et déconcentrés en précisant pour chaque mode de gestion le montant à répartir entre les différentes composantes du budget d'équipement.

Les rapports relatifs à ces budgets doivent comporter :

- le bilan physique et financier des programmes pour la période 2010 – 2014 et 2015 (prévisionnel),
- les moyens financiers nécessaires à la poursuite du programme en cours ;
- les propositions d'assainissement des programmes en cours de réalisation ;
- la liste des projets classés par ordre de priorité avec les plannings de leurs financements.

Chaque rapport doit être accompagné des annexes conformes aux modèles joints à la présente note.

3 – <u>Les comptes d'affectation spéciale du Trésor</u>

En application du dispositif législatif régissant les dépenses publiques, les comptes d'affectation spéciale retracent des opérations particulières financées par des ressources particulières, pouvant être complétées, à titre d'appoint, par une dotation du budget de l'Etat, et qui ne s'accommodent pas avec les règles de la comptabilité publique (le solde dégagé en fin d'exercice faisant l'objet d'un report sur l'exercice suivant).

Aussi, les ordonnateurs doivent s'assurer du recouvrement effectif et permanent des recettes fiscales et parafiscales imputables à certains comptes d'affectation spéciale qui leur sont rattachés, et ne pas se limiter à la seule dotation budgétaire.

Pour l'exercice 2016, une pause continuera à être observée quant à la création de nouveaux comptes, et ce, en attendant la consolidation des dispositifs règlementaires régissant les différents comptes d'affectation spéciale du Trésor existants. Il s'agit de la mise en œuvre des différentes mesures introduites dans les lois de finances précédentes, et notamment celles intervenues dans la loi de finances pour 2015 (articles n°104 et n°107) pour assurer un meilleur suivi des comptes d'affectation spéciale du Trésor.
A ce titre, et à l'effet d'éviter une double inscription des opérations découlant des activités des secteurs, une attention particulière devra être apportée quant à la possibilité éventuelle de budgétiser les crédits alloués à certaines actions exécutées actuellement par l'intermédiaire de ces comptes. Il s'agit, dans ce cas, de présenter clairement le mode opératoire préconisé (y/c l'identification des intervenants potentiels), lequel accompagnera la proposition de clôture du compte ou l'action proposée à la budgétisation.

Par ailleurs, les comptes d'affectation spéciale créés à titre conjoncturel pour la couverture de certains évènements et manifestations, devront être clôturés conformément aux dispositions règlementaires y rattachées, notamment en matière de respect du délai de dépôt du bilan.

Enfin, en application de la législation en vigueur, un état des recettes et des dépenses prévisionnelles pour chacun des comptes d'affectation spéciale devra être intégré à vos propositions budgétaires pour 2016 qui indiqueront notamment les recettes autres que budgétaires relatives au financement des dépenses prévues par chacun de ces comptes.
Cette situation devra être accompagnée pour chacun des comptes concernés, d'un rappel en termes physique et financier :

- du programme réalisé en 2014
- du programme en cours 2015
- et du programme prévisionnel pour 2016.

Par ailleurs, de nombreuses actions traduisant le soutien à l'action économique de l'Etat, ont été mises à la charge des comptes d'affectation spéciale du Trésor induisant la mobilisation d'importantes ressources, et ce, à travers l'ensemble des programmes de développement initiés depuis 2001. A cela s'ajoute ce qui a été retenu au titre du programme quinquennal 2015-2019, et devant être pris en charge sur la période 2016-2019.

Le niveau de dotations budgétaires allouées jusque-là, résulte également des mesures additionnelles prises par les Pouvoirs Publics, pour répondre aux attentes sociales des citoyens et offrir des conditions propices à l'investissement avec une volonté de dynamiser une meilleure occupation spatiale des wilayas des hauts plateaux et du sud.

Ainsi y sont intégrés, outre les actions de développement infrastructurel, la prise en charge des préoccupations des jeunes en matière d'emploi, de financement de l'investissement et de l'agriculture ainsi que de l'offre de logements.
Toutes ces mobilisations devront faire l'objet d'une analyse quantitative et qualitative à l'effet d'évaluer le niveau de réalisation des différents programmes mis en place, qui peut être un indicateur de la tendance à considérer en la matière pour la période 2016-2019.

Il s'agit, en outre, de présenter un état exhaustif de la consistance prévisionnelle à fin 2015 des actions/projets qui restent à réaliser sur ces CAST et hérités des programmes antérieurs, avec un échéancier de réalisation, tout en veillant à les hiérarchiser par priorité.
Sur la base de quoi, chaque ordonnateur concerné s'attellera à présenter objectivement un programme réaliste et opérationnel traduisant des actions quantifiées en termes physiques et financiers, accompagnées d'un échéancier de réalisation sur la période à venir. Les crédits additionnels pour 2016 devraient en toute priorité consolider les actions prévues antérieurement, et non plus la couverture de nouvelles actions.

4- <u>Echéancier de transmission des informations</u> :

A la lumière des orientations contenues dans la présente, Mesdames et Messieurs les ordonnateurs du budget de l'Etat (Ministères, Institutions et Administrations spécialisées, et Wilayas) sont invités à préparer leurs projets de budget pour 2016 qu'ils adresseront en cinq (05) exemplaires (support papier et électronique) aux services du Ministère des Finances (Direction Générale du Budget) au plus tard le 23 mai 2015.

Ces projets de budget devront être accompagnés d'une note de présentation du secteur ainsi que de l'ensemble des annexes ci-jointes dûment renseignées et visées, et seront transmis dans la même forme que le présent document (la lettre de transmission devrait être signée au moins par le Secrétaire Général).

Dès réception des projets de budget, le Ministère des Finances organisera à compter du 07 juin 2015, des séances d'arbitrage avec les Ministères sectoriels et les wilayas, selon un calendrier qui vous sera communiqué ultérieurement.
Les séances d'arbitrage seront menées conjointement avec des représentants ayant au moins rang de « Directeur » pour les Ministères.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Ordonnateurs, l'expression de ma parfaite considération.

SOMMAIRE DES ANNEXES

PARTIE : FONCTIONNEMENT

Tableau n °01	Etat comparatif des crédits par titre, partie et chapitre 2015-2016
Tableau n° 02	Situation des effectifs des fonctionnaires
Tableau n° 03	Situation des effectifs contractuels à durée déterminée
Tableau n° 04	Situation des effectifs contractuels à durée indéterminée
Tableau n°05	Récapitulation par département ministériel des postes budgétaires demandés pour 2016 - Fonctionnaires
Tableau n°06	Récapitulation par département ministériel des postes budgétaires demandés pour 2016
Tableau n°07	Incidence financière des postes budgétaires demandés pour 2016
Tableau n°08	Récapitulation des départs à la retraite
Tableau n°09	Prestations à caractère familial
Tableau n°10	Dépenses d'habillement du personnel
Tableau n°11	Dépenses relatives aux rubriques « Bourses et présalaires, transport des étudiants et alimentation »
Tableau n°12	Effectifs enseignants et, étudiants et /ou stagiaires, ainsi que le taux d'encadrement
Tableau n°13	Budget prévisionnel des structures à mettre en service en 2016
Tableau n°14	Parc Automobile
Tableau n°15	Etat comparatif des moyens de fonctionnement des services au titre des établissements sous tutelle
Tableau n°16	Compte d'affectation spéciale

Tableau n° 01

Etat comparatif des crédits par Titre, partie et chapitre 2015-2016

MINISTERE

(En Milliers DA)

n° Chap	Libelles	Crédits 2015			Crédits demandés pour 2016	Ecarts		Observations
		Votés (1)*	Révisés (2)	Ecarts (3=2-1)	(4)	(4-1)	(4-2)	
TOTAL								

* Crédits votés au titre de la LF 2015

Tableau n° 02
Situation des effectifs des Fonctionnaires

MINISTERE

Poste de Travail	Catégories	Effectifs 2014			Effectifs 2015			Effectifs demandés pour 2016 (7)	Ecarts (8=4-1)	Justification de la demande introduite pour 2016
		Budgétaires 2014 (1)	Réels au 31/12/2014 (2)	Vacants au 31/12/2014 (3=1-2)	Budgétaires 2015 (4)	Réels au 30/04/2015 (5)	Vacants au 30/04/2015 (6=4-5)			
Fonctions supérieures										
-										
-										
Hors catégories (sept subdivisions)										
-										
-										
Groupe A Personnel de conception										
-										
-										
Groupe B Personnel d'application										
-										
-										
Groupe C Personnel de maîtrise										
-										
-										
Groupe D Personnel d'exécution										
-										
-										
TOTAL										

Cf.Instruction n°07 du 29 décembre 2007 de Monsieur le Chef du Gouvernement, relative à la mise en œuvre du nouveau système de classification et de rémunération des fonctionnaires.

La même procédure est demandée pour chaque institution et établissement public.

Tableau n° 03

Situation des effectifs contractuels à durée déterminée

MINISTERE

EMPLOIS	Catégories	Effectifs 2014			Effectifs 2015			Effectifs demandés pour 2016	Ecarts	Justification de la demande introduite pour 2016
		Budgétaires 2014 (1)	Réels au 31/12/2014 (2)	Vacants au 31/12/2014 (3=1-2)	Budgétaires 2015 (4)	Réels au 30/04/2015 (5)	Vacants au 30/04/2015 (6=4-5)	(7)	(8=4-1)	
1 - Temps plein : - ouvrier professionnel - agent de service - gardien - conducteur automobile - - -										
S/Total 1.....										
2 - Temps partiel : - ouvrier professionnel - agent de service - gardien - conducteur automobile - - -										
S/Total 2.....										
TOTAL										

Cf.Instruction n°10 du 14 janvier 2008 de Monsieur le Chef du Gouvernement, relative à la mise en œuvre du nouveau dispositif de classification et de rémunération des agents contractuels

La même procédure est demandée pour chaque institution et établissement public.

Tableau n° 04

Situation des effectifs contractuels à durée indéterminée

MINISTERE

EMPLOIS	Catégories	Effectifs 2014			Effectifs 2015			Effectifs demandés pour 2016 (7)	Ecarts (8=4-1)	Justification de la demande introduite pour 2016
		Budgétaires 2014 (1)	Réels au 31/12/2014 (2)	Vacants au 31/12/2014 (3=1-2)	Budgétaires 2015 (4)	Réels au 30/04/2015 (5)	Vacants au 30/04/2015 (6=4-5)			
1 - Temps plein : - ouvrier professionnel - agent de service - gardien - conducteur automobile - - -										
S/Total 1.....										
2 - Temps partiel : - ouvrier professionnel - agent de service - gardien - conducteur automobile - - -										
S/Total 2.....										
TOTAL										

Cf.Instruction n°10 du 14 janvier 2008 de Monsieur le Chef du Gouvernement, relative à la mise en œuvre du nouveau dispositif de classification et de rémunération des agents contractuels

La même procédure est demandée pour chaque institution et établissement public.

Tableau n° 05

Récapitulation des postes budgétaires demandés pour 2016 -Fonctionnaires

MINISTERE

Structures	Fonctions supérieures	Hors catégories	Personnel de Conception (A)	Personnel d'application (B)	Personnel de Maîtrise (C)	Personnel d'exécution (D)	TOTAL
Administration centrale..... Services déconcentrés.....							
S/Total 1.....							
Etablissements							
1°) EPA							
- - - -							
2°) EPST..							
- - - -							
S/Total établisements.....							
TOTAL							

Cf.Décret exécutif n°07-304du 29 septembre 2007, fixant la grille indiciaire des traitements et le régime de rémunération des fonctionnaires.

Tableau n° 06

Récapitulation des postes budgétaires demandés pour 2016

MINISTERE

Structures	Effectifs fonctionnaires demandés pour 2016 (1)	Effectifs contractuels demandés pour 2016			Total effectifs demandés pour 2016 (5=1+4)
		Durée indéterminée (2)	Durée détérminée (3)	Total (4=2+3)	
Administration centrale…….. Services déconcentrés……					
S/Total 1……					
Etablissements					
1°) EPA					
- - - -					
2°) EPST..					
- - - -					
S/Total établisements……					
TOTAL					

Cf.Décret exécutif n°07-304 du 29 septembre 2007, fixant la grille indiciaire des traitements et le régime de rémunération des fonctionnaires.

Tableau n° 07

Incidence financière des postes budgétaires demandés pour 2016

MINISTERE

(En Milliers DA)

n° Chap	Libelles	Fonctions supérieures	Hors catégories	Personnel de Conception (A)	Personnel d'application (B)	Personnel de Maîtrise (C)	Personnel d'exécution (D)	Personnel contractuel	TOTAL
	Traitement d'activité								
	Indemnités et Allocations Diverses								
	Prestations à caractère familial								
	Sécurité sociale								
	TOTAL								

La même procédure est demandée pour chaque institution et établissement public, accompagnée d'un tableau récapitulatif par département ministériel et par chapitre

Tableau n° 08

Récapitulation des départs à la retraite pour 2016

MINISTERE

Structures	Fonctions supérieures	Hors catégories	Personnel de Conception (A)	Personnel d'application (B)	Personnel de Maîtrise (C)	Personnel d'exécution (D)	Personnel contractuel	TOTAL
Administration centrale..... Services déconcentrés.....								
S/Total 1.....								
Etablissements								
1°) EPA								
- - - -								
2°) EPST..								
- - - -								
S/Total établisements.....								
TOTAL								

Cf.Décret exécutif n°07-304du 29 septembre 2007, fixant la grille indiciaire des traitements et le régime de rémunération des fonctionnaires.

Tableau n° 09
Prestations à catactère familial

MINISTERE

Désignation	Nombre de bénéficiaires	Montant	TOTAL
Allocations familiales		600 DA	
		300 DA	
Prime de scolarité		800 DA	
		400 DA	
Allocation pour salaire unique		800 DA	

La même procédure est demandée pour chaque institution et établissement public, accompagnée d'un tableau récapitulatif par département ministériel et par chapitre

Tableau n° 10
Habillement

MINISTERE

Désignation	Nombre de bénéficiaires 2015	Tenues d'hiver pour 2016			Nombre de bénéficiaires 2015	Tenues d'été pour 2016			Observations
		Nombre de bénéficiaires	Prix unitaires	Total		Nombre de bénéficiaires	Prix unitaires	Total	
Chauffeurs									
Appariteurs									
Ouvriers professionnels									

La même procédure est demandée pour chaque institution et établissement public, accompagnée d'un tableau récapitulatif par département ministériel.

Faire le même tableau pour les tenues spécifiques destinées aux travailleurs relevant des secteurs techniques fixées par décision interministérielle (Cf.décision n°5262/MDB/DGB/DERC du 01/12/1992)

Tableau n° 11
Bourses, Présalaires, Alimentation et Transport

MINISTERE

Nature de dépenses	Exercice 2015				Exercice 2016				Ecarts
	Effectifs (1)	Taux (2)	Nombre de Jours et/ou de mois (3)	Dépenses annuelles (4)	Effectifs (5)	Taux (6)	Nombre de Jours et/ou de mois (7)	Dépenses annuelles (8)	(9=8-4)
Bourses									
Présalaires									
Alimentation									
Transport									
TOTAL									

La même procédure est demandée pour chaque institution et établissement public, accompagnée d'un tableau récapitulatif par département ministériel.

la rubrique "transport" concerne uniquement les établissements sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Pour les services spécifiques (DGSN, Douanes et établissements pénitentiers), il y a lieu de ne prendre en considération que la partie concernant les dépenses d'alimentation.

Tableau n° 12

Taux d'encadrement dans les établissements d'enseignement et de formation

Etablissement

Filières	Exercice 2015			Exercice 2016			Ecarts		
	Effectifs étudiants	Effectifs enseignant	Taux d'encadrement	Effectifs étudiants	Effectifs enseignant	Taux d'encadrement	Effectifs étudiants	Effectifs enseignant	Taux d'encadrement
TOTAL									

Tableau n° 13
Charges récurrentes
Budget prévisionnel des structures à mettre en service en 2016

MINISTERE

(En Milliers DA)

Libellé des structures	Localisation	Date de réception	Besoins en effectifs	Prévisions 2016			
				Dépenses de personnel	Fonctionnement des services	Autres (*)	Total

(*) Autres : à préciser

Tableau n° 14

Parc Automobile

MINISTERE

Catégories de véhicules (1)	Dotation théorique au 31/12/2014 (2)	Dotation réelle	Immatriculation	Année de 1ère mise en circulation	Etat du véhicule	Demande exprimée		Observations
						Renouvellement	1ère acquisition	

(1) A classer suivant les catégories de véhicules figurant sur la décision

(2) Conforme à la décision fixant la dotation théorique du parc automobile.

Tableau n° 15

Etat comparatif des moyens de fonctionnement des services au titre des établissements sous tutelle

MINISTERE

Dénomination	Crédits ouverts LF 2015			Crédits demandés pour 2016			Variation 2015-2016		
	Dépenses de Personnel	Fonctionnement des Services	Total	Dépenses de Personnel	Fonctionnement des Services	Total	Dépenses de Personnel	Fonctionnement des Services	Total
1 - EPA - - - -									
S/Total EPA (1)									
2 - EPST - - - -									
S/Total EPST (2)									
T O T A L (1+2)									

NB: Indiquer en cas de besoin, les autres actions éventuelles hors rubriques citées ci-dessus, ainsi que les montants correspondants.

Tableau n° 16

Situation des Comptes d'Affectation Spéciale du Trésor

Compte n° 302-..... intitulé .....

MINISTERE

(En Milliers DA)

Solde au 31/12/2014	Recettes prévisionnelles en 2015			Dépenses projetées en 2015	Solde prévisionnel au 31/12/2015	Recettes prévisionnelles pour 2016		
	Dotations budgétaires (1)	Recettes propres (2)	Total (3=1+2)	(4)	(5=3-4)	Dotations budgétaires (6)	Recettes propres (7)	Total (8=6+7)
TOTAL CAST								

NB : Présenter le détail par ligne dans le cas où le compte couvre plusieurs lignes conformément aux dispositions législatives s'y rapportant,

Faire accompagner ce trableau de(s) situation(s) sur les programmes physiques et financiers relatifs à l'execution 2014 et prévisionnels pour 2015.

Partie équipement / Ministères

Tableau N°01	Bilan d'activité de l'exercice 2014
Tableau N°02	Bilan prévisionnel de l'activité de l'exercice 2015
Tableau N°03	Bilan physique des ouvrages au 31/12/2014
Tableau N°04	Propositions de programme neuf pour 2016
Tableau N°05	Propositions de réévaluations pour 2016
Tableau N°06	Besoins en crédits de paiement pour le financement du PEC Prévisionnel au 31.12. 2015 du programme neuf 2016
Tableau N°07	Liste des opérations notifiées par le Ministère des Finances et non individualisées par l'ordonnateur durant le même exercice budgétaire
Tableau N°08	Liste des opérations individualisées et n'ayant pas connu de début de réalisation durant le même exercice
Tableau N°09	Bilan d'activité du 1er trimestre 2015 des grands projets dont le montant est supérieur ou égal à 20 Milliards DA (par opération)
Tableau N°10	Liste des opérations clôturées au 31/12/2014
Tableau N°11	Opérations en capital : Soutien à l'activité économique ,dotation aux CAS
Tableau N°12	Déglobalisation de l'AP du programme Quinquennal 2015-2019 sur la période 2016-2019

Tableau N°01

Bilan d'activité de l'exercice 2014

Ministères / Institutions et Administrations spécialisées :

Type de programme :
Code ordonnateur :

(En Milliers de DA)

Secteur et Sous secteur	Rappel du P.E.C fin 2013	Autorisation de Programme				Crédits de paiement			
		Notifiée par le M.F en 2014	Montant des inscriptions (1)	Montant des réévaluations (2)	Total (1) +(2)	Reliquat de CP fin 2013 (3)	Notifiés par le M.F en 2014 (4)	Dépenses cumulées 2014 (5)	Reliquat cumulé fin 2014 (3)+(4)-(5)
Industries Manufacturières									
-PME et Artisanat									
Agriculture et Hydraulique									
-Agriculture -Mise en valeur -Forêts -Environnement -Petite et moyenne hydraulique -Grande Hydraulique -Pêche -Aménagement du territoire									
Soutien aux services productifs									
-Postes et Télécommunications -Stockage et Distribution -Transports -Tourisme -Informatique									
Infrastructures Economiques et Administratives									
-Routes -Ports -Aérodromes -Météorologie -Rail -Infrastructures Administratives									
Education - Formation									
-Enseignement supérieur -Recherche Scientifique -Education -Formation									
Infrastructures Socio-Culturelles									
-Santé -Protection Sociale -Moudjahidine -Jeunesse -Culture -Communication -Culte									
Soutien à l'accès à l'habitat									
- Urbanisme et Aménagement -Logements									
Total									

* renseigner séparément (PCSC; PCCE; P.S Sud; P. S. Hauts Plateaux et P. Complémentaire) et par Ministères de rattachement.
*Intégrer un tableau récapitulatif contenant l'ensemble des programmes.

Tableau N°02

Bilan prévisionnel de l'activité de l'exercice 2015

Ministères / Institutions et Administrations spécialisées :

Type de programme :

Code ordonnateur :

(En Milliers de DA)

Secteur et Sous secteur	P.E.C fin 2014	Autorisation de Programme				Crédits de paiement			
		Notifiée par le M.F	Montant des inscriptions (1)	Montant des réévaluations (2)	Total (1) + (2)	Reliquat CP fin 2014 (3)	Notifiés par le M.F (4)	Prévision de clôture des dépenses (5)	Reliquat prévisionnel pour 2015 (3)+(4)-(5)
Industries Manufacturières									
-PME et Artisanat									
Agriculture et Hydraulique									
-Agriculture									
-Mise en valeur									
-Forêts									
-Environnement									
-Petite et moyenne hydraulique									
-Grande Hydraulique									
-Pêche									
-Aménagement du territoire									
Soutien aux services productifs									
-Postes et Télécommunications									
-Stockage et Distribution									
-Transports									
-Tourisme									
-Informatique									
Infrastructures Economiques et Adm.									
-Routes									
-Ports									
-Aérodromes									
-Météorologie									
-Rail									
-Infrastructures Administratives									
Education - Formation									
-Enseignement supérieur									
-Recherche Scientifique									
-Education									
-Formation									
Infrastructures Socio-Culturelles									
-Santé									
-Protection Sociale									
-Moudjahidine									
-Jeunesse									
-Culture									
-Communication									
-Culte									
Soutien à l'accès à l'habitat									
- Urbanisme et Aménagement									
-Logements									
Total									

(1*) A renseigner séparément par type de programme (PCSC; PCCE; P.S Sud; P.S.Hauts Plateaux et P.Complémentaire)

*Intégrer un tableau récapitulatif contenant l'ensemble des programmes.

Tableau N° 03

Bilan physique des ouvrages au 31/12/2014

Ministères / Institutions et Administrations spécialisées :

Type de programme :

Code ordonnateur :

Libellé des infrastructures et ouvrages par sous secteur	Unité	PEC fin 2014	Echéancier prévisionnel de livraison			
			2015	2016	2017	2018 et +

Tableau N°04

Propositions de Programme Neuf pour 2016

Ministères / Institutions et Administrations spécialisées :

Type de programme :

Code ordonnateur :

Projets hiérarchisés selon le degré de priorité	Consistance physique	Localisation	Délai de réalisation de l'opération (en mois)	A.P (en milliers de DA)	Besoins en CP (en milliers de DA)	Observation (*)
Sous secteur N° ...						
Projet 1 ...						
Projet 2...						
Projet n ...						
Sous secteur N° ...						
Projet 1 ...						
Projet 2 ...						
Projet n ...						
TOTAL						

(*) Le PN doit comporter uniquement les opérations dont les études sont finalisées

Tableau N°05

Propositions de réévaluations pour 2016

Ministères / Institutions et Administrations spécialisées :

Type de programme :

Code ordonnateur :

(En Milliers de DA)

Libellé de l'opération	Année de notification par le MF	Echéancier de réalisation		A.P		Montant de la réévaluation demandée	Motif de la réévaluation	Besoins en CP
		Date de démarrage de l'opération	Date prévisionnelle d'achèvement de l'opération	Initiale	Actuelle			
Sous secteur : Opération ... ... Opération ... ... **Sous secteur :** Opération ... ... Opération								
Total								

(*)Préciser séparement le type de programme (PCSC; PCCE; P.S Sud;P.S.Hauts Plateaux et P.Complémentaire)

*Intégrer un tableau récapitulatif contenant l'ensemble des programmes.

Tableau N° 06

Besoins en crédits de paiement pour le financement du PEC prévisionnel au 31.12.2015 et du Programme Neuf 2016

Ministères / Institutions et Administrations spécialisées :

Type de programme :

(En Milliers de DA)

Code ordonnateur :

Secteurs et S/Secteurs	PEC Prévisionnel fin 2015	AP 2016	Crédits de paiement								
			2016			2017			2018		
			PEC	Programme Neuf	Total	PEC	Programme Neuf	Total	PEC	Programme Neuf	Total
Total											

A renseigner séparément par type de programme (PCSC;PCCE; P.S Sud; P.S.Hauts Plateaux et P.Complémentaire)

*Intégrer un tableau récapitulatif contenant l'ensemble des programmes.

Tableau N°07

Liste des opérations notifiées par le Ministère des Finances et non individualisées par l'ordonnateur durant le même exercice budgétaire

Ministères / Institutions et Administrations spécialisées :

Type de programme :

Code ordonnateur :

Identification de la décision programme (D.P)		Numéro et libellé du sous secteur	Libellé des opérations non individualisées	Montant de l'A.P (En Milliers de DA)	Motif de la non individualisation
Numéro de la D.P	Année de notification				
Total					

*Préciser le type de programme (PCSC;PCCE;P.S Sud;P.S.Hauts Plateaux et P.Complémentaire)

Tableau N°08

Liste des opérations individualisées et n'ayant pas connu de début de réalisation durant le même exercice

Ministères / Institutions et Administrations spécialisées :

Type de programme :

Code ordonnateur :

(En Milliers de DA)

Identificationde DP		Libellé et N° d'individualisation de l'opération	Date d'individualisation	A.P		A.P engagée	Motif du non lancement des travaux
N° DP	Année de notification			Initiale	Actuelle		
Total							

Tableau N°09

Bilan d'activité du 1er trimestre 2015 des grands projets dont le montant est supérieur ou égal à 20 Milliards DA

Ministères / Institutions et Administrations spécialisées :

Type de programme :

Code ordonnateur :

(En Milliers de DA)

Secteurs-S/Secteurs et Grands projets	Type de programme	Libellé et N° d'individualisation	AP		AP Engagée	Dépenses cumulées (2)	PEC (1) - (2)	Etat d'avancement physique du projet
			initiale	actuelle (1)				

Tableau N°10

Liste des opérations clôturées au 31/12/2014

Ministères / Institutions et Administrations spécialisées :

Type de programme :

Code ordonnateur :

(En Milliers de DA)

Secteurs et S/Secteurs	Numéro d'individualisation de l'opération	Libellé de l'opération	AP initiale	AP finale	Dépenses	Reliquat d'AP

Tableau n° 11

OPERATIONS EN CAPITAL - SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE - DOTATION AUX CAST

Situation des Comptes d'Affectation Spéciale du Trésor

et des actions de sujétion de service public réalisées par voie contractuelle

MINISTERE

1 - Situation des comptes d'affectation spéciale du trésor : CAST n° **Intitulé :** (En Milliers DA)

Solde au 31/12/2014	Recettes prévisionnelles en 2015			Dépenses projetées en 2015	Solde prévisionnel au 31/12/2015	Recettes prévisionnelles pour 2016		
	Dotations budgétaires (1)	Recettes propres (2)	Total (3=1+2)	(4)	(5=3-4)	Dotations budgétaires (6)	Recettes propres (7)	Total (8=6+7)
TOTAL CAST								

2 - Actions de sujétion de service public réalisées par voie contractuelle

Libelle de l'Action	Dotation budgétaire allouée en 2015	Dépenses au 31/05/2015	Dépenses prévisionnelles au 31/12/2015	Solde prévisionnel au 31/12/2015	Besoins de crédits pour 2016

NB : Présenter le détail par ligne dans le cas où le compte couvre plusieurs lignes conformément aux dispositions législatives s'y rapportant,

Faire accompagner les points (1) et (2) de(s) situation(s) sur les programmes physiques et financiers relatifs à l'exécution 2014 et prévisionnels pour 2015.

Tableau N°12

Déglobalisation de l'AP du Programme Quinquennal 2015-2019 sur la période 2016-2019

(En Milliers de DA)

Ministères / Institutions :

Secteur /Sous Secteur et Action par ordre de priorité	2016			2017			2018			2019			Total Général		
	PN	Réév	Total	PN	Réév	Total	PN	Réév	Total	PN	Réév	Total	PN	Réév	Total
Programme Centralisé															
Sous secteur :															
Priorité 1															
Priorité 2															
.															
.															
.															
Priorité n															
Sous secteur :															
Priorité 1															
Priorité 2															
.															
.															
.															
Priorité n															
Programme Déconcentré															
Sous secteur :															
Priorité 1															
Priorité 2															
.															
.															
.															
Priorité n															
Sous secteur :															
Priorité 1															
Priorité 2															
.															
.															
.															
Priorité n															
Total															

Partie équipement / Wilaya

Tableau N°01	Bilan d'activité de l'exercice 2014
Tableau N°02	Bilan prévisionnel de l'activité de l'exercice 2015
Tableau N°03	Bilan physique des ouvrages au 31/12/2014
Tableau N°04	Propositions de programme neuf pour 2016
Tableau N°05	Propositions de réévaluations pour 2016
Tableau N°06	Besoins en crédits de paiement pour le financement du PEC Prévisionnel au 31.12. 2015 du programme neuf 2016
Tableau N°07	Liste des opérations notifiées par le Ministère des Finances et non individualisées par l'ordonnateur durant le même exercice budgétaire
Tableau N°08	Liste des opérations individualisées et n'ayant pas connu de début de réalisation durant le même exercice
Tableau N°09	Liste des opérations clôturées au 31/12/2014
Tableau N°10	Déglobalisation de l'AP du programme Quinquennal 2015-2019 sur la période 2016-2019

Tableau N°01

Bilan d'activité de l'exercice 2014

Libellé et code Wilaya :

Ministère de rattachement :

Type de programme :

(En Milliers de DA)

Secteur et Sous secteur	Rappel du P.E.C fin 2013	Autorisation de Programme				Crédits de paiement			
		Notifiée par le M.F en 2014	Montant des inscriptions (1)	Montant des réévaluations (2)	Total (1) +(2)	Reliquat de CP fin 2013 (3)	Notifiés par le M.F en 2014 (4)	Dépenses cumulées 2014 (5)	Reliquat cumulé fin 2014 (3)+(4)-(5)
Industries Manufacturières									
-PME et Artisanat									
Agriculture et Hydraulique									
-Agriculture									
-Mise en valeur									
-Forêts									
-Environnement									
-Petite et moyenne hydraulique									
-Grande Hydraulique									
-Pêche									
-Aménagement du territoire									
Soutien aux services productifs									
-Postes et Télécommunications									
-Stockage et Distribution									
-Transports									
-Tourisme									
-Informatique									
Infrastructures Economiques et Administratives									
-Routes									
-Ports									
-Aérodromes									
-Météorologie									
-Rail									
-Infrastructures Administratives									
Education - Formation									
-Enseignement supérieur									
-Recherche Scientifique									
-Education									
-Formation									
Infrastructures Socio-Culturelles									
-Santé									
-Protection Sociale									
-Moudjahidine									
-Jeunesse									
-Culture									
-Communication									
-Culte									
Soutien à l'accès à l'habitat									
- Urbanisme et Aménagement									
-Logements									
Total									

* renseigner séparément (PCSC; PCCE; P.S Sud; P. S. Hauts Plateaux et P. Complémentaire) et par Ministères de rattachement.

*Intégrer un tableau récapitulatif contenant l'ensemble des programmes.

Tableau N°02

Bilan prévisionnel de l'activité de l'exercice 2015

Libellé et code Wilaya :
Ministère de rattachement :
Type de programme :

(En Milliers de DA)

Secteur et Sous secteur	P.E.C fin 2014	Autorisation de Programme				Crédits de paiement			
		Notifiée par le M.F	Montant des inscriptions (1)	Montant des réévaluations (2)	Total (1) + (2)	Reliquat CP fin 2014 (3)	Notifiés par le M.F (4)	Prévision de clôture des dépenses (5)	Reliquat prévisionnel pour 2015 (3)+(4)-(5)
Industries Manufacturières									
-PME et Artisanat									
Agriculture et Hydraulique									
-Agriculture									
-Mise en valeur									
-Forêts									
-Environnement									
-Petite et moyenne hydraulique									
-Grande Hydraulique									
-Pêche									
-Aménagement du territoire									
Soutien aux services productifs									
-Postes et Télécommunications									
-Stockage et Distribution									
-Transports									
-Tourisme									
-Informatique									
Infrastructures Economiques et Adm.									
-Routes									
-Ports									
-Aérodromes									
-Météorologie									
-Rail									
-Infrastructures Administratives									
Education - Formation									
-Enseignement supérieur									
-Recherche Scientifique									
-Education									
-Formation									
Infrastructures Socio-Culturelles									
-Santé									
-Protection Sociale									
-Moudjahidine									
-Jeunesse									
-Culture									
-Communication									
-Culte									
Soutien à l'accès à l'habitat									
- Urbanisme et Aménagement									
-Logements									
Total									

(1*) A renseigner séparément par type de programme (PCSC; PCCE; P.S Sud; P.S.Hauts Plateaux et P.Complémentaire)
***Intégrer un tableau récapitulatif contenant l'ensemble des programmes.**

Tableau N° 03

Bilan physique des ouvrages au 31/12/2014

Libellé et code Wilaya :

Ministère de rattachement :

Type de programme :

Libellé des infrastructures et ouvrages par sous secteur	Unité	PEC fin 2014	Echéancier prévisionnel de livraison			
			2015	2016	2017	2018 et +

Tableau N°04

Propositions de Programme Neuf pour 2016

Libellé et code Wilaya :
Ministère de rattachement :
Type de programme :

Projets hiérarchisés selon le degré de priorité	Consistance physique	Localisation	Délai de réalisation de l'opération (en mois)	A.P (en milliers de DA)	Besoins en CP (en milliers de DA)	Observation (*)
Sous secteur N° ...						
Projet 1 ...						
Projet 2...						
Projet n ...						
Sous secteur N° ...						
Projet 1 ...						
Projet 2 ...						
Projet n ...						
TOTAL						

(*) Le PN doit comporter uniquement les opérations dont les études sont finalisées

Tableau N°05

Propositions de réévaluations pour 2016

Libellé et code Wilaya :
Ministère de rattachement :
Type de programme :

(En Milliers de DA)

Libellé de l'opération	Année de notification par le MF	Echéancier de réalisation		A.P		Montant de la réévaluation demandée	Motif de la réévaluation	Besoins en CP
		Date de démarrage de l'opération	Date prévisionnelle d'achèvement de l'opération	Initiale	Actuelle			
Sous secteur : Opération ... ... Opération								
Sous secteur : Opération ... ... Opération								
Total								

(*)Préciser séparement le type de programme (PCSC; PCCE; P.S Sud;P.S.Hauts Plateaux et P.Complémentaire)
***Intégrer un tableau récapitulatif contenant l'ensemble des programmes.**

Tableau N° 06

Besoins en crédits de paiement pour le financement du PEC prévisionnel au 31.12.2015 et du Programme Neuf 2016

Libellé et code Wilaya :
Ministère de rattachement :
Type de programme :

(En Milliers de DA)

Secteurs et S/Secteurs	PEC Prévisionnel fin 2015	AP 2016	Crédits de paiement								
			2016			2017			2018		
			PEC	Programme Neuf	Total	PEC	Programme Neuf	Total	PEC	Programme Neuf	Total
Total											

A renseigner séparément par type de programme (PCSC;PCCE; P.S Sud; P.S.Hauts Plateaux et P.Complémentaire)

*Intégrer un tableau récapitulatif contenant l'ensemble des programmes.

Tableau N°07

Liste des opérations notifiées par le Ministère des Finances et non individualisées par l'ordonnateur durant le même exercice budgétaire

Libellé et code Wilaya :

Ministère de rattachement :

Type de programme :

Identification de la décision programme (D.P)		Numéro et libellé du sous secteur	Libellé des opérations non individualisées	Montant de l'A.P (En Milliers de DA)	Motif de la non individualisation
Numéro de la D.P	Année de notification				
Total					

*Préciser le type de programme (PCSC;PCCE;P.S Sud;P.S.Hauts Plateaux et P.Complémentaire)

Tableau N°08

Liste des opérations individualisées et n'ayant pas connu de début de réalisation durant le même exercice

Libellé et code Wilaya :
Ministère de rattachement :
Type de programme :

(En Milliers de DA)

Identificationde DP		Libellé et N° d'individualisation de l'opération	Date d'individualisation	A.P		A.P engagée	Motif du non lancement des travaux
N° DP	Année de notification			Initiale	Actuelle		
Total							